

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL AU 2555, CHEMIN BELLEVUE À CARIGNAN ET WEBDIFFUSÉE EN DIRECT SUR YOUTUBE LE **13 NOVEMBRE 2024, À 18 H.**

Sont présents : M. Patrick Marquès, maire
Mme Édith Labrosse, conseillère
Mme Stéphanie Lefebvre, conseillère
M. Frédéric Martineau, conseiller
M. Daniel St-Jean, conseiller
Me Vincent Tanguay, directeur général
M. Danik Salvail, directeur général adjoint – services administratifs et trésorier
Me Ève Poulin, greffière

Est/Sont absents : M. Luc Laforge, conseiller
Mme Diane Morneau, conseillère

ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
- 2 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET QUORUM
- 3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 RÉGLEMENTATION
 - 4.1 Adoption – Règlement d'emprunt numéro 560 (2024) autorisant l'acquisition des lots 2 599 350, 2 599 373 à 2 599 375, 2 599 377 et 2 599 379 à 2 599 382 décrétant une dépense et un emprunt à long terme de 5 007 000 \$
- 5 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Monsieur Patrick Marquès, maire, constate que le quorum est atteint et déclare la séance extraordinaire ouverte, il est 18 h 02.

2 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET QUORUM

24-11-414

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que soumis.

4 RÉGLEMENTATION

24-11-415

4.1 Adoption – Règlement d'emprunt numéro 560 (2024) autorisant l'acquisition des lots 2 599 350, 2 599 373 à 2 599 375, 2 599 377 et 2 599 379 à 2 599 382 décrétant une dépense et un emprunt à long terme de 5 007 000\$

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du Règlement d'emprunt numéro 560 (2024) autorisant l'acquisition des lots 2 599 350, 2 599 373, 2 599 374, 2 599 375, 2 599 377, 2 599 379, 2 599 380, 2 599 381 et 2 599 382 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly avec bâtisses érigées, décrétant une dépense et un emprunt à long terme de 5 007 000 \$, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le Règlement d'emprunt numéro 560 (2024) autorisant l'acquisition des lots 2 599 350, 2 599 373, 2 599 374, 2 599 375, 2 599 377, 2 599 379, 2 599 380, 2 599 381 et 2 599 382 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly avec bâtisses érigées, décrétant une dépense et un emprunt à long terme de 5 007 000\$.

5 PÉRIODE DE QUESTIONS

24-11-416

6 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

QUE la séance extraordinaire soit levée à 18 h 04.

Patrick Marquès
Maire

Me Ève Poulin
Greffière